



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 11 OCTOBRE 2012 -

Etaient présents : M. BAILLON, Mme JONES, Mme OLLIER, M. RAGOT, M. ROGER, M. BALLESTA, Mme BOUCHIBA, M. HOYAUX, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, M. HAUQUIN, Mme LEBRAUD, Mme RAHOU, M. BERRICHON, Mme BITEAU, M. BOUDET, M. BOUILHAC, Mlle MARTINEZ, Mlle MOSKOWSKI.

Etaient représentés : Mme BANZO, Mme DUFOURCET, M. POUMAREDE, Mlle DAVID, Mlle FAULON, M. GUEZENEC, M. ROLLIN.

Etaient invités : M. JOURDAN, M. RAMBAUD, Mme MALGOUYAT, M. PIALOUX.

M. JOURDAN ouvre la séance à 9H15.

I – CAMPAGNE D'EMPLOI MCF / PR

M. JOURDAN présente le projet de « campagne d'emploi 2013 » relatif aux postes d'enseignants-chercheurs finalisé après une longue période de concertation et d'échange engagée au début du mois de juillet dernier. Il signale la difficulté du contexte économique qui nous contraint à gérer au plus près notre masse salariale. Notre stock d'emplois vacants n'intègre pas la création annoncée des mille postes prévus par le projet de loi de finance 2013. Ces emplois, dont nous ne connaissons pas le volume, seront répartis par tiers : 1/3 PRAG/PRCE pour encadrer les étudiants et limiter le sous-encadrement, 1/3 d'enseignants-chercheurs et 1/3 de BIATOS. Il signale que les normes SYMPA, qui ne sont pas satisfaisantes, ne favorisent pas les universités SHS et que dans une motion, la CPU considère ces créations de postes comme une avance sur des critères différents de la norme SYMPA. Sur le plan méthodologique, l'équipe politique a mis en place à cette occasion un cadre s'efforçant de renforcer le rôle et la place du directeur d'équipe de recherche dans les différentes consultations. La campagne d'emploi 2013 des postes enseignants s'inscrit dans le contexte de la montée en puissance de la nouvelle offre de formation 2011/2015 qui malgré le recalibrage engagé l'an dernier se caractérise encore par une augmentation sensible du volume de l'offre de formation de près de 20 000 heures, notamment en matière de langues pour non-spécialistes. Au-delà de l'analyse croisant l'approche du « sur » et du « sous » encadrement constaté dans certaines disciplines (comparaison des charges pédagogiques « coefficientées » et du potentiel d'enseignement) et l'observation des situations du potentiel scientifique des équipes (cotation AERES des équipes et taux de « producteurs » par équipe), l'équipe politique présente une politique d'emploi qui cherche également cette année à intégrer la problématique de la professionnalisation des formations.

Sur le volet « redéploiement », on soulignera par exemple le redéploiement, pour l'UFR Humanités, au bénéfice du département des arts, qui reste malgré les efforts engagés

ces dernières années le département le plus sous-encadré, le transfert du poste de PRAG/PRCE d'Occitan vers un poste de PRAG/PRCE d'Arts plastiques et celui de deux postes de MCF des départements Histoire de l'art et Lettres vers des postes de MCF profil Théâtre et Cinéma. Pour l'UFR Langues, on peut retenir le redéploiement du poste de PR d'Arabe en poste de PR d'Anglais, discipline la plus sous-encadrée de l'UFR.

Sur le volet « professionnalisation des formations », l'équipe politique propose cette année un nouvel axe de gestion des ressources humaines visant à renforcer le caractère « professionnalisant » des formations en se fixant comme objectif de doter chaque formation professionnelle d'un poste d'enseignant associé venant faire bénéficier la formation d'une expérience et d'une compétence spécifique.

Dans ce cadre, pour l'UFR Langues, l'université envisage de réserver pour l'accueil d'un enseignant associé à mi-temps profil LEA un poste vacant d'Allemand, confirmant ainsi le redéploiement de ce poste qui avait été envisagé dès la dernière campagne d'emploi.

De même, pour l'UFR STC, l'université propose de réserver un poste de PR de Géographie pour l'accueil d'un enseignant associé à temps plein ou de deux demi-postes de MCF associés.

M. BAILLON revient sur la note de présentation de la campagne d'emploi 2013, Bordeaux 3 qui souligne le fait que Bordeaux 3 a moins de postes de PRAG/PRCE que les autres universités. Il demande s'il y a un modèle à atteindre.

M. JOURDAN répond qu'il n'y a pas de modèle idéal et que ces données permettent de se situer par rapport aux autres universités. Ces chiffres qui figurent dans le bilan social doivent nous amener à réfléchir. Il apparaît que nous avons moins de PRAG/PRCE et moins de professeurs que dans les autres universités, nous sommes plutôt une université de MCF. Nous pouvons atténuer cette tendance par des recrutements de PRAG/PRCE. Il présente le tableau qui est le résultat des travaux des Départements, des délibérations des Conseils d'UFR, des propositions des équipes de direction de l'université soumis au Comité Technique qui a validé cette campagne d'emploi présenté le 4 octobre au CS, aujourd'hui au CEVU et le 12 octobre au CA. Il ouvre la discussion par l'UFR Humanités en évoquant le cas de Monsieur LAROUMET du Départements des Arts.

Mme MAGNE rappelle qu'il s'agit du poste libéré par M. FERNANDEZ.

M. JOURDAN ajoute que le poste de Mme METHY qui part à la retraite sera rattaché au MICA.

M. RAGOT évoque le redéploiement du poste de PRAG de Mme BERNARD et du poste de Professeur de M. LATRY. Il se demande comment seront faites toutes les heures d'Occitan.

M. JOURDAN souligne qu'il y avait jusqu'à maintenant un PRAG et un PR et qu'à présent toutes les heures seront couvertes par un MCF.

Mme LAWRANCE prévient que cette modification correspond à la fermeture de la Licence Occitan et sa transformation en DU.

Mme MOSKOWSKI dit qu'un DU revient plus cher qu'une licence.

Mme LAWRANCE répond qu'un modèle économique est en train d'être établi et qu'un travail de concertation est actuellement mené avec Pôle Emploi.



M. JOURDAN ajoute qu'il ne faut pas y voir qu'une logique commerciale mais que le poste de M. LATRY pourrait être redéployé en Histoire de l'Art contemporain. Il précise par ailleurs, qu'il est sensible à la survie de l'Occitan comme à celle du Basque.

Mme MAGNE demande quel est le profil du poste libéré par Mme METHY.

M. JOURDAN répond que M. LACHAISE, le directeur de l'UFR Humanités, a demandé un profil Etudes Théâtrales rattaché à CLARE.

Mme OLLIER signale que le Latin est sous-encadré.

M. JOURDAN souligne qu'en juin dernier, un PR de Latin 8^{ème} section a été recruté avec un adossement AUSONIUS. Le souhait de l'établissement était de recruter d'un archéologue spécialisé en latin.

Il poursuit par les postes de l'UFR Langues en abordant celui laissé vacant en Arabe par le décès de M. KHOURY.

Mme MALTONE signale le départ à la retraite de Mme BONNET.

M. JOURDAN regrette la baisse des effectifs en italien.

Mme LAWRENCE dit qu'il y a une stabilisation des effectifs en licence mais une baisse en master.

M. RAMBAUD reconnaît le sous-encadrement de l'Italien mais rappelle également que ce sous-encadrement doit s'apprécier par rapport à d'autres sous-encadrements encore plus importants comme en Anglais, Espagnol ou Japonais.

M. JOURDAN ajoute que l'Italien est dans la moyenne de sous-encadrement de l'établissement.

Mme MALTONE reconnaît la réalité de ces chiffres et la nécessité d'un redéploiement au profit du LEA qui est également en sous-encadrement. Elle pense qu'il s'agit là d'un redéploiement très habile.

Mme LAWRENCE rappelle le manque d'encadrement professionnel au sein du Master professionnel LEA.

M. RAGOT signale que l'UFR Langues perd un poste en LLCER Italien pour gagner un demi-poste en LEA.

M. JOURDAN dit qu'il faut réfléchir à moyen constant et rappelle, en contrepartie, le coût de la transformation de lecteur de basque en PRCE de basque. Il évoque le départ de M. SEVAL vers un poste de professeur dans le secondaire. La proposition de l'équipe présidentielle est de laisser en l'état au vu des moyens financiers actuels.

M. BAILLON voudrait revenir sur la proposition de l'UFR Langues de redéployer le poste de MCF d'anglais libéré par Mme DURRANS vers un poste de MCF d'Arabe. Il se dit surpris que l'UFR n'ait pas une vision d'ensemble des problèmes.

M. JOURDAN dit qu'il n'y a pas de hiatus entre les propositions données par l'UFR et celle de l'équipe présidentielle puisque l'on constate très peu de différences. Il n'y a aucun redéploiement d'une UFR à l'autre et plus de convergences que de divergences. En ce qui concerne l'Arabe, il rappelle les problèmes cette année dans cette formation en perte de vitesse notamment liés à la situation de M. KHOURY et à la fermeture du Master Arabe.

M. BAILLON signale qu'on aurait pu penser que la réforme interne aurait apporté des changements.

Mme LAWRENCE répète l'engagement pris vis-à-vis de l'Arabe. Elle évoque la constatation de nombreuses absences d'étudiants dans les cours de Licence 3. Ce projet est à revoir au sein même de l'UFR Langues.

Mme MALTONE trouve ces tableaux très schématiques. Elle souhaite que, dans la mesure du possible, les directeurs d'UFR viennent exposer leurs arbitrages lors de la présentation de la campagne d'emploi.

M. JOURDAN dit que les membres du CS ont demandé à ce que les tableaux soient plus détaillés. Il trouve cette proposition intéressante et souligne qu'il faudra la mettre en œuvre pour l'année prochaine. Sur le remplacement de M. SEVAL, il préconise un partage de la charge de l'encadrement des stages quel que soit le statut de la personne recrutée pour le remplacer. Il aborde les postes de l'UFR STC en précisant que le Conseil Scientifique a voté contre la proposition de l'équipe concernant le poste de Mme DEPREST.

Mme MALTONE signale que le département de LEA avait proposé la transformation du poste de M. SEVAL en MCF LEA pour éviter de reproduire le schéma où le PRAG/PRCE est positionné en responsabilité quasi-exclusive sur le suivi des stages.

M. JOURDAN répond que cette charge doit être partagée et non laissée à une même personne qu'elle soit PRAG ou MCF.

M. RAGOT demande pour quel motif le CS a émis un avis défavorable sur l'affectation de 2 ½ PAST sur le poste vacant de PR de géographie.

M. JOURDAN rappelle la logique du CS qui défend prioritairement les enjeux de recherche en privilégiant donc des postes d'enseignants-chercheurs. Suite à cet avis, il a fait deux propositions :

- utiliser ce support PR pour le transformer en MCF avec un profil préparation aux concours de l'enseignement secondaire.
- retour à la proposition émise par le Département de Géographie avec un profil « Epistémologie de la Géographie. »

M. HOYAUX souligne que c'est à l'intérieur même du Département de Géographie qu'il y a un problème. Il propose que deux postes de Professeur de Géographie soient gelés pour permettre le recrutement de PAST. Il rejette l'idée de profil du Département « Epistémologie de la Géographie ».

M. BALLESTA ajoute qu'il n'y a aucune justification de recrutement d'un MCF « préparation aux concours ». Il préfère un poste de PR qui a une valeur ajoutée importante et qui satisfera des besoins réels.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur les mêmes propositions soumises au Conseil Scientifique : non ouverture au concours et recrutement de deux demi-postes de MCF associés.

M. HOYAUX demande si dans trois ans les postes pourront être réattribués à des PR.



M. RAMBAUD précise qu'il faut dissocier la durée du contrat des recrutés et les supports PR. Les supports pourraient être pourvus en PR dès la prochaine campagne d'emploi.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur le recrutement de deux demi-PAST MCF.

Votants :	30
Abstention :	16
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	14

⇒ Le CEVU adopte la proposition de recrutement de deux demi-postes de PAST en Géographie.

M. JOURDAN propose de passer au vote sur le recrutement avec un profil « Epistémologie de la Géographie » rattaché à l'Equipe d'Accueil à l'UMR 5185 ADES ».

Votants :	30
Abstention :	21
Blancs/nuls :	0
Contre :	6
Pour :	3

⇒ Le CEVU rejette la proposition de recrutement avec un profil « Epistémologie de la Géographie » rattaché à l'Equipe d'Accueil à l'UMR 5185 ADES ».

M. JOURDAN propose de passer au vote sur le recrutement d'un MCF avec un profil « Concours de recrutement du second degré ».

Votants :	30
Abstention :	17
Blancs/nuls :	0
Contre :	13
Pour :	0

⇒ Le CEVU rejette la proposition de recrutement d'un MCF avec un profil « Concours de recrutement du second degré ».

M. JOURDAN propose de passer au vote sur la campagne d'emploi 2013 des enseignants-chercheurs.

Votants :	30
Abstention :	8
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	22

⇒ Le CEVU adopte la campagne d'emploi 2013 des enseignants-chercheurs.



II – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Mme LAWRENCE présente les modalités de contrôle des connaissances 2012/2013. Elle précise que les établissements doivent publier, dans les MCC, l'indication du nombre des épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal ainsi que la place respective des épreuves écrites et orales. Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes autorisent une prise en compte transversale ou interdisciplinaire des acquis de l'étudiant et permettent une organisation globalisée du contrôle sur plusieurs unités d'enseignement. Nous sommes parvenus à une réduction sensible du nombre d'épreuves terminales écrites validées par les conseils d'UFR qui devraient ainsi passer de plus de 900 épreuves écrites en 2011/2012 à un volume compris entre 600 et 650 épreuves pour 2012/2013. Cette réduction s'accompagne donc, notamment pour la seconde session, d'une mutualisation de certaines épreuves regroupant plusieurs UE.

Mme MALTONE dit qu'il s'agit d'une sorte d'examens à la carte.

Mme OLLIER souligne qu'il s'agit d'un retour à une situation ancienne.

Mme LAWRENCE précise que l'étudiant pourra choisir un sujet sur les deux proposés.

M. BAILLON rappelle qu'une UE de la Licence LLCER Anglais est mutualisée avec une UE de la licence bi-disciplinaire Information et Communication-Anglais. Il est donc important de proposer un sujet traitable par l'ensemble des étudiants concernés.

M. JOURDAN souligne que ce dispositif vise à répondre à une situation locale et, est cadré par la réglementation.

Mme LAWRENCE signale qu'il s'agit là d'une proposition d'ordre pratique mise en place par la mutualisation d'épreuves comme notamment entre le LEA et le LLCER. Elle souligne l'organisation d'un oral mutualisé entre les 4 UE du tronc commun de la session 2 en Géographie.

Mme MOSKOWSKI émet des réserves quand à la mise en place d'un tirage au sort sur quatre matières fondamentales.

M. HOYAUX rappelle que le Département de Géographie est soumis au contrôle continu renforcé, ce qui implique un grand nombre d'évaluations pendant les semestres et que l'organisation d'une deuxième session est imposée par l'arrêté Licence. L'objectif pédagogique de cette session 2 permet de savoir si l'étudiant a acquis les compétences suffisantes pour passer en niveau supérieur. Il souligne que le manque de professeurs fonctionnaires ne permet pas de multiplier les évaluations et rappelle que l'encadrement des examens requiert un encadrement par des professeurs experts et non des contractuels.

M. BOUDET pense que le tirage au sort va inciter les étudiants à faire des impasses sur des matières fondamentales.

M. HOYAUX souligne qu'il ne faut pas oublier que l'on est dans un contrôle continu renforcé et qu'un certain nombre d'épreuves de différents types permettent à l'étudiant de valider ses UE en première session.

M. ROUISSI dit que la question posée est celle du travail régulier de l'étudiant mais aussi d'éviter la mise en place d'une seule épreuve couperet en fin d'année. Il rappelle que dans le cas des élèves non assidus, une épreuve en fin d'année est nécessaire pour évaluer



si c'est bien l'étudiant qui a produit le travail pendant les semestres. Il se dit contre le tirage au sort et pense que chaque enseignement doit être évalué.

M. HAUQUIN rappelle que le système est basé sur l'acquis de compétences mais que le problème réside dans son évaluation. Il souligne que les acquis méthodologiques de terrain sont importants pour la suite de la formation.

M. BALLESTA souligne que le tirage au sort n'est pas une incitation à l'impasse.

Mme LAWRENCE voudrait savoir le type d'évaluations prévu pour les non assidus.

M. HOYAUX répond qu'ils ont un système plus traditionnel avec une période d'examens à part.

M. RAGOT ajoute qu'il s'agit avant tout d'apprécier des compétences au travers d'un oral de nature transversale.

Mme MALZONE rappelle qu'il y a un contrat moral passé avec l'étudiant et que l'oral est également un moment d'échange.

M. JOURDAN trouve la proposition de M. RAGOT très claire. On évalue un acquis de compétences ou une progression de compétences.

M. BOUDET dit que privilégier le contrôle continu pénalise les étudiants salariés les plus précaires.

M. HOYAUX rappelle qu'il y a une dissociation entre l'évaluation des assidus et des non assidus.

Mme LAWRENCE propose d'ajouter « oral mutualisé avec tirage au sort sur les UE non validées en session 1 ».

M. ROUISSI dit que c'est le terme de tirage au sort qui pose problème.

M. JOURDAN souligne qu'il faudra préciser l'objet de l'oral. Il ajoute que la Géographie est au centre des débats parce qu'elle amène à réfléchir sur de nouvelles formes d'évaluation. Il propose de passer au vote.

Votants :	30
Abstention :	9
Blancs/nuls :	3
Contre :	0
Pour :	18

➔ **Le CEVU adopte le Modalités de Contrôle de Connaissances.**

IV- QUESTIONS DIVERSES.

M. ROUISSI demande où en est la modification du système d'AJAC.

Mme LAWRENCE dit que cette question n'a pas pu être étudiée lors de la dernière Commission de la Pédagogie.



M. JOURDAN ajoute que les étudiants sont très attachés à cette question d'AJAC et qu'il s'agit de fixer la barre de façon à éviter les abandons purs et simples sans dévoyer le système.

M. ROUSSI signale que l'on pourrait donner la possibilité aux enseignants de reporter certaines notes dans certaines matières.

Mme LAWRENCE répond que cela fait l'objet de longues discussions en Commission de la Pédagogie qui a conclu que pour des raisons d'équité, il n'était pas possible de mettre en place le report de notes de la première à la seconde session aux matières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 H 00.

L'Administrateur provisoire,

SINGARAVELOU